

Fongicide céréales

# Pack AMPLITUDE 3D

Amplitude® + Priaxor® EC 5L + 5L

- Rendement sécurisé et large spectre d'efficacité
- Polyvalence blés et orges
- Raisonner sa protection fongicide pour plus de rentabilité

## PERFORMANCE ET POLYVALENCE



## SÉCURISER LE RÉSULTAT

Stade Dernière Feuille Etalée : le stade clé de la protection des céréales



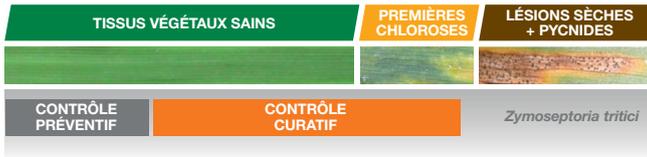
### Performance sur blés

  Efficacité septoriose **+10 points**

 Rendement **+ 2 q/ha**

Comparaison avec fongicide de référence 1 L/ha.  
Source : essais BASF

# SIMPLIFIER LES CHANTIERS DE PULVÉRISATION



**Préventif ou curatif : une bonne action des fongicides passe par une application avant l'apparition des symptômes**

## RECOMMANDATIONS



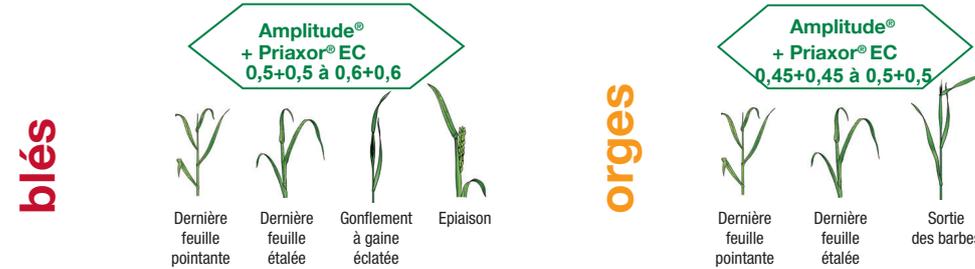
### Fenêtres de pulvérisation élargies

- **Contrôle des contaminations latentes en incubation dans la feuille**  
Grande activité curative\*
- **Gestion des contaminations tardives**  
Persistence d'action remarquable



### Indépendant des imprévus climatiques

- **A l'abri du lessivage**  
dès séchage de la bouillie
  - **Efficace même par temps froid**  
(dès 5°C)\*
- \*ne constitue pas une recommandation d'utilisation



**DOSAGE FACILE : ratio 1 pour 1**

**1 pack**  
8,3 à 10 ha  
pour les blés

- Au-delà du contrôle des maladies fongiques, l'association de Revysol® et de Xemium® contribue à une meilleure efficacité de l'azote. Elle apporte une réelle robustesse à l'itinéraire du blé, en particulier dans les situations où la disponibilité de l'azote est limitante (4 essais BASF, 2023).

## QU'EST-CE QUE LE PACK AMPLITUDE 3D ?

	AMPLITUDE® - 5 L	PRIAXOR® EC - 5 L
AMM	N° 2190509	N° 2161101
Composition	100 g/L mefenfluconazole (nom d'usage : Revysol®)	75 g/L fluxapyroxad (nom d'usage : Xemium®) + 150 g/L pyraclostrobine (F500)
Formulation	EC (Concentré Emulsionnable)	EC (Concentré Emulsionnable)
Cultures et usages autorisés	<b>Blés, triticale épeautre</b> : septoriose(s), rouille(s) <b>Orges</b> : rhynchosporiose, ramulariose, rouille(s) <b>Avoine</b> : rouille couronnée	<b>Blés, triticale épeautre</b> : septoriose(s)*, rouille(s), oïdium(s)* <b>Orges</b> : helminthosporiose et ramulariose, rhynchosporiose, rouille(s), oïdium(s)* <b>Avoine</b> : rouille couronnée, oïdium(s)* <b>Seigle</b> : rhynchosporiose, rouille(s), oïdium(s)*
Dose autorisée	<b>1,5 L/ha</b>	<b>1,5 L/ha</b>
ZNT aquatique	5 mètres	5 mètres
ZNT personnes présentes et résidents	3 mètres	5 mètres
Nombre max.d'application/ ha /an	1/an (stades BBCH 30 - 69)	1/an (stades BBCH 25 - 69)
DAR	35 jours	35 jours
DRE	48 H	48 H

**Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute**

**0 800 100 299** Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur pendant la préparation de la bouillie : gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A), EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1, tablier Cat III type PB 3 manches longues, lunettes de sécurité ou écran facial, demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3.

Ce pack est utilisable pour lutter contre les maladies sur lesquelles les deux produits sont autorisés (usages communs), ou pour lutter contre un complexe maladies où l'un/et ou l'autre sont homologués sur des pathogènes distincts (usages différents).

\* uniquement pour une lutte conjointe contre différents agents pathogènes

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° d'agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. **Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>.** Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr) et/ou [www.phytodata.com](http://www.phytodata.com). Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 325CFE1023R - Octobre 2023

Amplitude® : SGH07, SGH09 – ATTENTION - H315 : Provoque une irritation cutanée – H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H319 : Provoque une sévère irritation des yeux - H332 : Nocif par inhalation – H335 : Peut irriter les voies respiratoires - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Priaxor® EC : SGH07, SGH09 – ATTENTION - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H332 : Nocif par inhalation – H362 : peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme – EUH208 : Peut déclencher une réaction allergique. Contient : acide propanoïque, 2-hydroxy-,ester de 2-éthylhexyl(2S). EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**